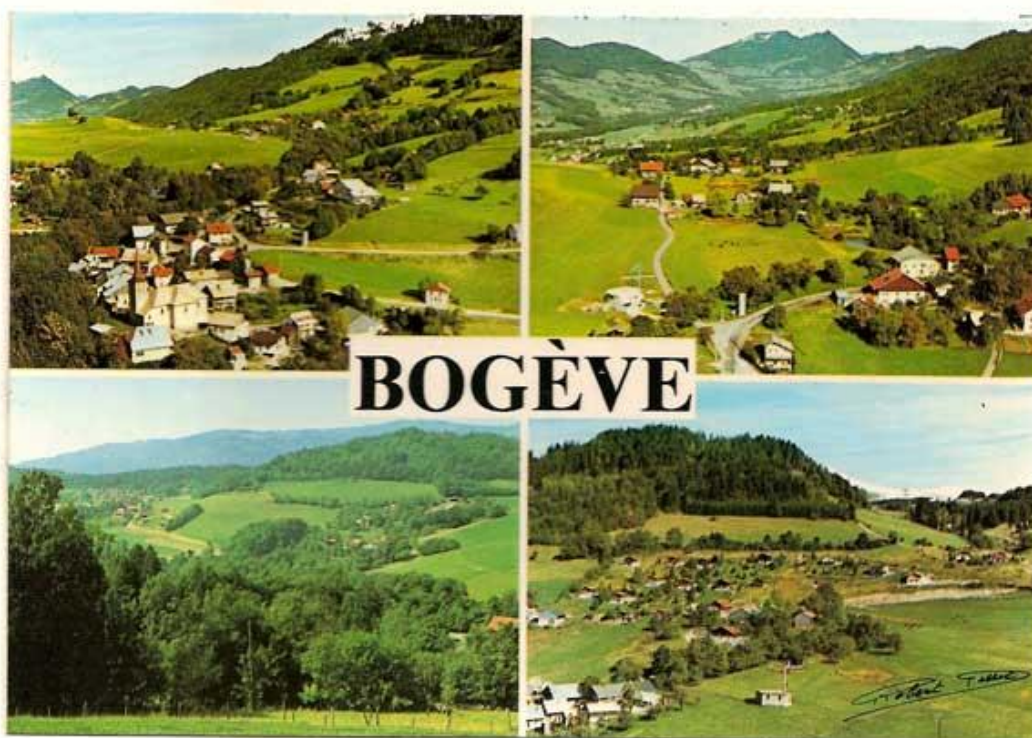


BOGÈVE

Bulletin Communal N° 3
1980-81



OUVERTURE DE LA MAIRIE

Nous rappelons que le secrétariat de mairie est ouvert au public chaque semaine :

- le lundi de 14 h à 16 h, de 19 h à 20 h
- le vendredi de 14 h à 16 h, de 19 h à 20 h
- le samedi de 9 h à 11 h

Permanence du maire :

— le samedi de 10 h à 12 h, sauf le premier samedi de chaque mois où la même permanence se tient à Boège, office du tourisme, bureau du S.I.V.M.

Permanence du maire ou des adjoints :

- le lundi de 19 h à 20 h.

Téléphone :

Mairie	43.86.50
M. BOUVIER Raymond, maire	43.83.16
M. BOUVIER René, 1 ^{er} adjoint	43.83.48
M. CHARDON Gérard, 2 ^e adjoint	43.83.09
Percepteur de Boège	39.10.43

Photocopieur :

Le conseil municipal vient de décider l'acquisition d'un photocopieur au prix de 19.500 F. Cet appareil est à la disposition des administrés, aux jours et heures d'ouverture de la mairie. Coût d'une feuille photocopiée : 1 F.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS DE BOGÈVE

Nous voulons ici dire une cordiale bienvenue aux nouveaux habitants, installés à Bogève et recensés dans notre commune.

Nous leur souhaitons beaucoup de satisfaction sur tous les plans : logement, travail, environnement, voisinage.

Nous organiserons d'ailleurs, l'automne prochain, une réception amicale ouverte à tous nos nouveaux compatriotes.

Nous pourrons ainsi faire plus ample connaissance et procéder à un échange de vues sûrement utile et intéressant pour tout le monde.

COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Maire	BOUVIER Raymond
1 ^{er} adjoint	BOUVIER René
2 ^e adjoint	CHARDON Gérard
Conseillers	BAUD-GRASSET François
	BAUD-GRASSET Marie-Thérèse
	CHARDON Hector
	CHARDON Jean-Paul
	FOREL Jean-Claude
	FOREL Léon
	JULLIARD Claude
	PINGET Eloi

Personnel communal

Secrétaire de mairie	CHARDON Maryse
Agent de travaux	CHARDON Armand
Fontainier	PINGET Fernand
Femmes de service	PINGET Anne-Marie
	CHARDON Josiane



Un groupe sympathique après les cérémonies du 11 novembre 1978

MESURES EN FAVEUR DES COLLECTIVITES LOCALES

Notre dernier bulletin communal remonte à 1977. En plus des comptes rendus de nos délibérations régulièrement affichés, il m'est très agréable de vous présenter au nom du conseil municipal notre bulletin n° 3 - 1980-1981. Malgré une conjoncture économique difficile pour notre pays, ses entreprises et ses travailleurs, nous avons, sur le plan des mesures financières prises en faveur des collectivités locales, donc des communes, trois bonnes nouvelles à vous annoncer.

1. - Loi du 3 janvier 1979 qui crée pour les départements et communes de France une dotation globale de fonctionnement dite D.G.F. en remplacement de l'ancien V.R.T.S. (Versement Représentatif de la Taxe sur les Salaires) qui avait lui-même remplacé l'ancienne taxe locale.

Cette mesure avantage particulièrement les communes rurales. Nous sommes heureux et fiers de l'avoir prônée et votée. Cette dotation est affectée par l'Etat aux communes suivant leur potentiel fiscal et le montant des **impôts locaux**. Pour Bogève, grâce à un examen approfondi du budget en temps voulu cette dotation est passée de 137.000 F nouveaux en 1977 à 242.000 F en 1980 et sera de 290.000 F en 1981. C'est-à-dire près de 30 millions.

2. - Loi de Finances de janvier 1981 qui assurera aux communes de France la **compensation intégrale** de la T.V.A. payée par elles sur les investissements et travaux. Il faut noter que le remboursement partiel de la T.V.A. aux communes est en cours depuis trois ans. Pour des raisons de comptabilité, un délai de deux ans et appliqué. Autrement dit, notre commune encaissera en recettes sur l'exercice 1981, la totalité de la T.V.A. payée sur les travaux et investissements de 1979

3. - La création par le Conseil général, sur notre proposition d'un dispositif d'aide financière aux communes de moins de 2.000 habitants pour la rénovation, réparation ou aménagement des bâtiments communaux (mairie, église, postes, salle communale, locaux techniques etc...). Les bâtiments scolaires sont exclus puisque bénéficiant d'un autre dispositif.

L'aide ainsi décidée par le Conseil général consiste en une subvention au taux uniforme de 30 % dans tous les cas. Il s'y ajoute une aide en annuité, réservée aux communes pauvres (3^e et 4^e catégories) puisque ces dernières sont toujours dans l'obligation de contracter un emprunt qui

est généralement de 70 % pour pouvoir engager les travaux.

- L'aide sur annuité d'emprunt est de 50 % pour les communes 3^e catégorie,

- L'aide sur annuité d'emprunt est de 60 % pour les communes 4^e catégorie, limitée à une durée de dix ans et calculée pour un emprunt au taux de 10 %.

C'est grâce à ce dispositif nouveau que nous avons pu engager les travaux de réparation du toit de l'église et envisager un projet d'aménagement du bâtiment de la mairie.

Toujours soucieux de vous tenir un langage objectif, nous devons après cet exposé sur ce qui va mieux, vous dire très franchement ce qui nous inspire quelques craintes pour l'avenir.

1 - Les difficultés rencontrées pour obtenir des prêts. L'augmentation des taux d'intérêt sur prêt qui passent de 7,50 à 9,50 % lorsqu'il y a subvention ; à 14 ou 15 % pour les projets ou équipements non subventionnés.

Ceux d'entre vous qui voudraient bien consulter notre tableau des emprunts de Bogève constateront que les 40 emprunts contractés de 1952 à 1980 se situent tous dans une fourchette qui va de 3 % à 10 %.

Nous nous en félicitons, car compte tenu de l'évolution des taux d'emprunt nous ne pourrions plus aujourd'hui réaliser certains travaux.

C'est donc au milieu de ces difficultés permanentes et parfois indescriptibles que nous nous efforçons de gérer au mieux la commune.

Pour vous permettre un point de réflexion et de comparaison, nous vous donnons ci-après deux classements financiers de croissance, établis par les services financiers de la préfecture à la fin de l'année 1979.

Vous pourrez constater que **Bogève** se trouve en fin de 4^e catégorie, c'est-à-dire : commune en grandes difficultés. Malgré cela nous maintenons le taux des impôts locaux sur des bases qui supportent avantageusement la comparaison. Vous pouvez juger vous-mêmes. N'oubliez pas que nous n'avons aucune recette en « coupe de bois », contrairement à d'autres communes.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire sur les tableaux qui suivent :

Classement des communes en 4 catégories par ordre décroissant suivant leurs ressources

Catégorie 1979	Communes	Différence
1 ^{re} catégorie communes aisées	NANCY-SUR-CLUSES	+ 29,09
	ARGONAY	+ 23,25
	VALLORCINE	+ 20,43
	JUVIGNY	+ 15,46
	EVIAN-LES-BAINS	+ 14,81
	SAXEL	+ 14,25
	LES GETS	+ 12,26
	LA CHAPELLE	
	D'ABONDANCE	+ 8,54
	PASSY	+ 8,41
	FRANCLENS	+ 8,39
	EXCENEVEX	+ 7,80
	LA TOUR	+ 6,78
	ETREMBIÈRES	+ 6,55
	SAINT-FÉLIX	+ 5,90
	VOUGY	+ 5,81
	CORNIER	+ 5,27
	LES HOUCHES	+ 5,05
	THYEZ	+ 4,84
	SAINT-LAURENT	+ 4,75
	CONTAMINE-SUR-ARVE	+ 4,75
	LE LYAUD	+ 4,29
	SAMOËNS	+ 4,22
	ARÂCHES	+ 4,12
	CHAMONIX	+ 3,90
	DINGY-ST-CLAIR	+ 3,74
	THOLLON	+ 3,63
	GAILLARD	+ 3,32
	SEYNOD	+ 3,19
	RUMILLY	+ 3,09
	ST-PIERRE-	
	EN-FAUCIGNY	+ 2,79
	ANNEMASSE	+ 2,45
	ANNECY	+ 2,40
	SCIONZIER	+ 2,19
	SEYSSSEL	+ 2,08
	SERVOZ	+ 2,07
	ARENTHON	+ 2,01
	CHEVÉNOZ	+ 1,94
	METZ-TESSY	+ 1,92
	PRINGY	+ 1,81
	POISY	+ 1,76
	VIUZ-EN-SALLAZ	+ 1,72
	MEYTHET	+ 1,69
	MONTMIN	+ 1,68
	SEYTHENEX	+ 1,58
	LA BALME-DE-SILLINGY	+ 1,39
	DOUSSARD	+ 1,30
	PUBLIER	+ 1,23
	SALLANCHES	+ 1,17
	DEMI-QUARTIER	+ 1,15
	CHEVRIER	+ 1,11
	SAINT-GERMAIN	
	SUR-RHÔNE	+ 1,10
	LA ROCHE-SUR-FORON	+ 1,05
	MONTRIOND	+ 0,93
MORILLON	+ 0,87	
CHATEL	+ 0,83	
BONNEVILLE	+ 0,66	
NEUVECELLE	+ 0,64	
COMBLOUX	+ 0,64	
LA COTE-D'ARBROZ	+ 0,59	
ESSERT-ROMAND	+ 0,58	
CLUSES	+ 0,58	
MARIGNIER	+ 0,57	
ST-JEAN-DE-SIXT	+ 0,47	
MARIGNY-ST-MARCEL	+ 0,47	
ARMOY	+ 0,46	
VALLIÈRES	+ 0,43	
GIEZ	+ 0,41	
LA FORCLAZ	+ 0,40	
AMANCY	+ 0,24	
FAVERGES	+ 0,19	

Catégorie 1979	Communes	Différence
	CHESSÉNAZ	+ 0,14
	CHAVANOD	+ 0,13
	VERCHAIX	+ 0,10
	CONTAMINES-MONTJOIE	+ 0,10
2^e catégorie communes moyennes	BONNE	— 0,00
	DROISY	— 0,03
	BONNEVAUX	— 0,03
	AMBILLY	— 0,04
	LA CLUSAZ	— 0,09
	VALLEIRY	— 0,12
	VULBENS	— 0,13
	MORZINE	— 0,17
	VANZY	— 0,20
	MONNETIER-MORNEX	— 0,21
	CLARAFOND	— 0,21
	MAGLAND	— 0,22
	LA BALME-DE-THUY	— 0,36
	VÉTRAZ-MONTHOUX	— 0,38
	VINZIER	— 0,40
	THÔNES	— 0,42
	MUSIÈGES	— 0,42
	NANGY	— 0,53
	ST-GERVAIS-LES-BAINS	— 0,62
	MEGÈVE	— 0,65
	VILLE-LA-GRAND	— 0,68
	BERNEX	— 0,71
	SIXT	— 0,76
	GRAND-BORNAND	— 0,78
	MARNAZ	— 0,79
	TALLOIRES	— 0,80
	LES CLEFS	— 0,80
	SCIENTRIER	— 0,82
	USINENS	— 0,85
	VEYRIER-DU-LAC	— 0,86
	SCIEZ	— 0,92
	THONON-LES-BAINS	— 0,94
	LA VERNAZ	— 0,97
	District de CRUSEILLES	— 1,02
	BURDIGNIN	— 1,03
	AYSE	— 1,10
	SAINT-JEOIRE	— 1,16
	ALEX	— 1,20
	LATHUILE	— 1,26
	CORDON	— 1,27
	LULLIN	— 1,29
	ALLINGES	— 1,30
	SEVRIER	— 1,31
	CHENEX	— 1,36
	ST-GINGOLPH	— 1,38
	ALLÈVES	— 1,40
	BASSY	— 1,45
	ST-JEAN-DE-THOLOME	— 1,46
	MONT-SAXONNEX	— 1,49
	CRAN-GEVRIER	— 1,50
	VILLE-EN-SALLAZ	— 1,51
	SEYTROUX	— 1,53
	LULLY	— 1,54
	ST-SIGISMOND	— 1,60
	LUGRIN	— 1,65
	FILLINGES	— 1,68
	VERS	— 1,72
	VAL-DE-FIER	— 1,79
	HABÈRE-POCHE	— 1,79
	REYVROZ	— 1,80
	SALLENÔVES	— 1,92
	SILLINGY	— 1,94
	FÈTERNES	— 1,94
	LA RIVIÈRE-ENVERSE	— 1,95
	MARLENS	— 1,96
	REIGNIER	— 2,02

Catégorie 1979	Communes	Différence
	DINGY-EN-VUACHE	- 2,07
	LA BAUME	- 2,12
	CHÂTILLON-	
	SUR-CLUSES	- 2,17
	VAULX	- 2,20
	LUCINGES	- 2,20
	ONNION	- 2,23
	ÉLOISE	- 2,25
	MANIGOD	- 2,26
	VERSONNEX	- 2,27
	NÂVES-PARMELAN	- 2,33
	CHARVONNEX	- 2,33
	TANINGES	- 2,42
	MENTHONNEX	
	SOUS-CLERMONT	- 2,45
	MEILLERIE	- 2,45
	ST-MARTIN-BELLEVUE	- 2,46
	VAILLY	- 2,52
	SAINT-JORIOZ	- 2,52
	FRANGY	- 2,53
	FESSY	- 2,55
	ARTHAZ-PONT N.-D.	- 2,58
	SAINT-SIXT	- 2,63
	LA CHAPELLE	
	SAINT-MAURICE	- 2,63
	THUSY	- 2,64
	LES OLLIÈRES	- 2,64
	MASSONGY	- 2,68
	BOUSSY	- 2,69
	DUINGT	- 2,72
	YVOIRE	- 2,76
	BRENTTHONNE	- 2,76
	SAVIGNY	- 2,78
	SAINT-FERRÉOL	- 2,78
	CHÊNE-EN-SEMINE	- 2,78
	EVİRES	- 2,79
	MÉGEVETTE	- 2,81
	FAUCIGNY	- 2,82
	SAINT-PAUL-	
	EN-CHABLAIS	- 2,84
	SAINT-CERGUES	- 2,84
	LE REPOSOIR	- 2,89
	PEILLONNEX	- 2,89
	HABÈRE-LULLIN	- 2,89
	DESİNGY	- 2,89
	MÜRES	- 2,91
	BLOYE	- 2,92
	NONGLARD	- 2,93
	DOMANCY	- 2,99
3^e catégorie communes en difficultés	THORENS-GLIÈRES	- 3,00
	BLUFFY	- 3,02
	LOISIN	- 3,05
	BEAUMONT	- 3,05
	CHAVANNAZ	- 3,07
	HAUTEVILLE-SUR-FIER	- 3,09
	CHAUMONT	- 3,09
	ÉPAGNY	- 3,11
	SAINT-EUSTACHE	- 3,12
	DOUVAİNE	- 3,14
	SALES	- 3,17
	CUSY	- 3,19
	BOËGE	- 3,19
	CRANVES-SALES	- 3,23
	PRAZ-SUR-ARLY	- 3,26
	CHAPEİRY	- 3,27
	ANNECY-LE-VİEUX	- 3,29
	MONTAGNY-	
	LES-LANCHES	- 3,33
	MESİGNY	- 3,35
	MENTHON-	
	SAINT-BERNARD	- 3,35
	ALBY-SUR-CHÉRAΝ	- 3,35
	SAINT-EUSÈBE	- 3,38
	CHAMPANGES	- 3,39
	ENTREVERNES	- 3,40
	SERRAVAL	- 3,41

Catégorie 1979	Communes	Différence
	PRÉSİLLY	- 3,41
	MARCELLAZ-	
	ALBANAİS	- 3,43
	SAİNT-JULİEN	
	EN-GENEVOİS	- 3,44
	ST-JEAN-D'AULPS	- 3,45
	VİLLARD-SUR-BOËGE	- 3,46
	NEYDENS	- 3,49
	LORNAY	- 3,49
	COLLONGES-	
	SOUS-SALÈVE	- 3,49
	CHALLONGES	- 3,50
	CONTAMİNE-SARZİN	- 3,57
	MARLİOZ	- 3,59
	LE BİOT	- 3,63
	CONS-STE-COLOMBE	- 3,66
	BOSSEY	- 3,66
	CHEVALİNE	- 3,70
	LA CHAPELLE-	
	RAMBAUD	- 3,71
	MARGENCEL	- 3,74
	PERRIGNIER	- 3,76
	NERNIER	- 3,76
	FEİGÈRES	- 3,77
	ARCHAMPS	- 3,79
	MINZIER	- 3,86
	CREMPİGNY-	
	BONNEGÜÈTE	- 3,87
	CHİLLY	- 3,89
	VİLLAZ	- 3,93
	LES VİLLARDS-	
	SUR-THÔNES	- 4,00
	PETİT-BORNAND	- 4,00
	CLERMONT	- 4,04
	QUİNTAL	- 4,05
	PERS-JUSSY	- 4,06
	VEİGY-FONCENEX	- 4,07
	ORCİER	- 4,07
	VİRY	- 4,22
	ST-SYLVESTRE	- 4,22
	MARCELLAZ	
	EN-FAUCİGNY	- 4,26
	ÉTERCY	- 4,29
	BONS-EN-CHABLAIS	- 4,30
	LARRİNGES	- 4,31
	GROİSY	- 4,32
	MAXİLLY-SUR-LÉMAN	- 4,49
	MİEUSSY	- 4,52
	ST-ANDRÉ-DE BOËGE	- 4,54
	BALLAİSON	- 4,54
	MACHİLLY	- 4,62
	LOVAGNY	- 4,63
	JONZIER-ÉPAGNY	- 4,63
	ABONDANCE	- 4,68
	CERVENS	- 4,72
	AVİERNOZ	- 4,75
	MOYE	- 4,77
	ENTREMONT	- 4,87
	VİUZ-LA-CHİÉSÄZ	- 4,88
	BRİSON	- 4,88
	VACHERESSE	- 4,89
	ETEAUX	- 4,89
	LESCHAUX	- 4,96
4^e catégorie communes en grandes difficultés	CHOİSY	- 5,03
	LE BOUCHET	- 5,05
	BOGÈVE	- 5,11
	CHAINAZ-LES-FRASSES	- 5,13
	LA MURAZ	- 5,15
	MASSİNGY	- 5,16
	HÉRY-SUR-ALBY	- 5,28
	CHENS-SUR-LÉMAN	- 5,33
	GRUFFY	- 5,39
	MESSERY	- 5,42
	BELLEVAUX	- 5,43
	ARBUSİGNY	- 6,58

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANTON DE BOËGE

souhaiterait aider les PROPRIÉTAIRES RÉSIDANTS PRINCIPAUX
à créer des gîtes ruraux dans le canton selon des modalités
qui restent à préciser _

Les personnes intéressées :

- soit par l'aménagement de bâtiments anciens pour l'hébergement touristique.
- soit pour la création de gîtes neufs.

sont invitées à se signaler auprès du secrétariat de Mairie
avant le 15 Septembre 81

Classement financier - Canton de Boège

Communes	Population totale 1979	Valeur du centime 1978	Nombre théorique centimes 1978	Impôts Taxe professionnelle 1978	Moyenne des années 1976-1977-1978			Recettes Impôts	Recettes Dette	Recettes Impôts + Recettes Dette	Différence par rapport à la moyenne département.	Catégorie 1979
					Recettes ordinaires	Impôts bâties non bâties habitations	Dette					
CANTON DE BOËGE												
Boège	1.133	1,6300	230.494	198.939	940.053	160.575	464.988	5,85	2,02	7,87	— 3,19	3 ^e
Bogève	454	0,3392	471.698	33.915	508.205	107.067	419.874	4,74	1,21	5,95	— 5,11	4 ^e
Burdignin	371	0,3378	235.924	15.453	395.372	57.568	124.686	6,86	3,17	10,03	— 1,03	2 ^e
Habère-Lullin	370	0,5786	333.564	111.344	470.984	75.646	240.580	6,22	1,95	8,17	— 2,89	2 ^e
Habère-Poche	464	0,5457	452.630	65.314	1.235.073	177.422	534.442	6,96	2,31	9,27	— 1,79	2 ^e
Saint-André-de-Boège	297	0,3432	384.120	22.663	418.338	98.252	183.701	4,25	2,27	6,52	— 4,54	3 ^e
Saxel	186	0,2589	122.151	6.474	509.105	22.474	190.749	22,65	2,66	25,31	+ 14,25	1 ^{er}
Villard-sur-Boège	444	0,3944	328.905	59.696	373.784	66.622	187.322	5,61	1,99	7,60	— 3,46	3 ^e

ADDUCTION D'EAU POTABLE

Compte tenu des besoins actuels et futurs nous avons engagé 500.000 F de travaux dont : 100.000 F pour l'alimentation des hameaux de Chez Pouilloux-les-Cheix par réservoir moyen service de la Fargueunaz et alimentation de l'immeuble communal de Mouille-d'en-Bas ; 400.000 F pour captage et réservoir des sources de La Mouille-Fargueunaz et Tréleman. Le débit et la qualité de ces sources situées sur **un terrain communal** sont particulièrement intéressants. Nous pourrions ainsi diminuer considérablement les frais de pompage à partir de « la source des Maberges » et nous donner toute sécurité et possibilité en matière d'eau potable à partir de nos réservoirs de La Mouille et Tréleman. Il faut préciser que ces travaux sont subventionnés à raison de 40 % en capital au départ (soit $500.000 \times 40 \% = 200.000$ F) plus 35 % en annuités par le département sur la différence empruntée, soit 300.000 F. Refuser de tels travaux dans de telles conditions serait tout simplement de la mauvaise gestion.

Le conseil vient également de décider une extension du réseau pour alimentation du hameau des « Places » à partir des « Mouillettes-d'en-Haut ». Les travaux commenceront dès que le financement sera assuré. Mises à part quelques pannes ou ruptures toujours possibles, notre réseau communal d'adduction d'eau potable donne satisfaction. Nous voulons ici remercier ceux qui assurent dans des conditions particulièrement avantageuses pour la commune : entretien, surveillance et réparations.

ASSAINISSEMENT

Le conseil vient de décider l'adhésion de la commune de Bogève au Syndicat Intercommunal du Thy, qui comprend les communes de Viuz-en-Sallaz, La Tour, Saint-Jean-de-Tholome et Peillonex.

Les responsables dudit syndicat ont donné un délai limite à Bogève pour prendre une décision qui ne pouvait plus être reportée. Notre adhésion entraînera dès 1981 une participation financière annuelle de 45.000 F environ sur les travaux déjà réalisés ou en cours, à savoir : station d'épuration et collecteur à installer de « Bucquigny » jusqu'à la limite de Viuz-Bogève au lieu-dit « l'Etrable ».

Le programme d'assainissement, compte tenu de son coût, de nos charges actuelles, de nos difficultés financières, demandera des années.

Pour l'instant, une première tranche comprenant : le chef-lieu, la fruitière, Chez Fontaine est en préparation au cabinet d'études Merlin de Lyon. Le financement sera assuré par le syndicat départemental d'eau et d'assainissement avec subventions et prêts.

Nous nous sommes trouvés dans l'obligation de poser sans délai, 80 m de collecteur avec regards sous le terrain de sports en cours de construction, derrière la mairie, pour éviter tout dommage ultérieur. Coût de l'opération : 73.000 F dont il faut déduire les subventions demandées et obtenues rapidement.

VOIRIE COMMUNALE

Vous savez que ce poste a été très lourd jusqu'à présent dans notre budget.

Qu'il nous soit permis de rappeler les coûts définitifs des travaux réalisés ces dernières années.

Voies 5 et 8 Bogève-Le Bosson-Les Places .	750.000
Voie n° 3 Croix des Lavoëts-Fargueusaz .	300.000

Voie rurale : chemin de Plaine-Joux	320.000
Couches de revêtement sur l'ensemble des chemins communaux. Été 1980	150.000
Voie 9 Chez Jouillon Travaux entreprise (non compris le goudronnage)	280.000
TOTAL	1.800.000

Ce chiffre ne tient pas compte des dépenses courantes d'entretien et de déneigement. Il vous donnera une idée de nos soucis en matière de voirie.

Dans le programme de 1981 nous avons prévu :

1. Le goudronnage de la route de Chez Jouillon, plus revêtement chez Fontaine et Fargueusaz.

2. L'aménagement des trois chemins ruraux suivants :

- Chez Favre accès sur CD 12
- Chemin des Verts
- Accès ferme Pellet au Perret.

Les travaux seront réalisés avec un grand souci d'économie et une subvention « voirie rurale » de 35.000 F sur un montant de travaux prévu pour 135.000 F.

En matière de voirie, nous devons vous apporter quelques précisions sur l'itinéraire : Le Jorat/Grange-Pagnod.

Cette opération a été financée entièrement par le **syndicat des Brasses** pour un montant de 760.000 F avec une subvention « Montagne-Ministère Intérieur » de 190.000 F. C'est ensuite le département qui a classé cet itinéraire de Bogève chef-lieu à Chaîne d'Or dans son réseau, conformément aux engagements pris en faveur des communes ou syndicats de communes, qui équipent des stations d'hiver ou d'été.

De ce fait le département a pris en charge le « tapis » d'enrobé sur le même itinéraire. Coût : 800.000 F ainsi que le déneigement.

En définitive, cette opération s'avère particulièrement avantageuse pour Bogève. Nous imaginons la satisfaction quotidienne des usagers de cette route enviée qui est désormais la voie départementale 190 bis.

ELECTRIFICATION

Sans oublier les travaux d'extension et de renforcement passés, nous vous rappellerons simplement l'engagement et les efforts de la commune pour l'électrification des secteurs de montagne. Nous voulons également remercier les propriétaires pour leur coopération dans cette opération. Après déduction des subventions obtenues pour les hameaux de Plaine-Joux, Grange au Curé, Vuargues, Sornei, Grange Pagnod, Clos Volland, la charge réelle supportée par la commune de Bogève en remboursement d'emprunts sera de 45.445 F chaque année pendant 15 ans. Il faut rappeler que les propriétaires de « Sornei », hameau situé sur le territoire d'Oumiou ont remboursé à la commune la totalité de l'avance empruntée. Le programme 1980 d'extension et de renforcement du réseau électrique concernait les hameaux de Bovet - Bouvier - Mougis. Là encore après déduction des subventions obtenues, la charge réelle pour la commune sera de 20.500 F pendant 15 ans.

Le programme à venir concerne le secteur de Jouillon-les-Cheix ainsi que la fin d'une opération aux « Grangettes ».

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Eglise

Grâce aux subventions départementales évoquées au début du présent bulletin, nous avons pu entreprendre la réparation de l'église sur la base d'un devis de 160.000 F avec subvention en capital de 48.000 F, plus participation du département pour 60 % de l'annuité d'emprunt contracté pendant 10 ans. En réalité, les travaux réellement exécutés approcheront 200.000 F. Nous cherchons en ce moment le moyen de régler la différence.

Mairie

Nous adjudgerons le 10 août prochain les travaux de rénovation du bâtiment mairie-école. Montant du devis : 760.000 F subventionné à 30 % en capital plus subvention de 60 % sur annuité d'emprunt à contracter pendant 10 ans par le département.

Poste

Nous rappelons l'avantage pour la commune de posséder une recette-distribution et la nécessité pour chaque administré de participer au développement de l'activité postale et financière de notre bureau de Bogève. Vous savez que nous pouvons effectuer à la poste une série d'opérations avec garantie de rapidité et sécurité. Notre jeune receveur est à votre disposition. Le classement et l'avenir de notre poste dépend de chacun d'entre nous.

Réserve foncière

La commune de Bogève a décidé voici plusieurs années (1976) l'acquisition d'une parcelle de 7.000 m² au lieu-dit « Le Thovex » en réserve foncière.

Pour financer cette opération, nous avons obtenu un prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 60.000 F plus une subvention du département de 25 %, payable en cinq annuités. Ces conditions, ainsi que l'exige la réglementation en vigueur, nous ont été consenties sous réserve que ladite réserve foncière soit laissée en l'état pendant sept ans. Dès que possible, nous réaliserons la viabilité en vue de constructions, à partir de 1982.

La commune encaisse bien entendu une location auprès de l'exploitant agricole concerné.

Gîtes communaux de La Mouille

Le bâtiment que vous avez pu voir à « La Mouille d'en Bas » comporte cinq gîtes communaux réalisés sous l'égide du syndicat intercommunal du Massif Miribel-Hirmentaz.

Cette opération est prévue en dépenses (décompte définitif) pour : 900.000 F financés par :

1 ^{er} prêt Crédit Agricole	375.000 F à 6,25 %
2 ^e prêt Crédit Agricole	320.000 F à 10 %
Subvention ministère Agriculture	205.000 F
	900.000 F

Il faut ajouter un prêt pour achat de mobilier de 50.000 F. L'ensemble des 3 prêts contractés entraînera pour la commune de Bogève une annuité globale de 80.000 F pendant : 20 ans.

A noter que le syndicat intercommunal versera à la commune une aide de 30 % sur annuité la première année ; 20 % sur annuité la deuxième année ; 10 % sur annuité la troisième année. La commune encaissera directement le produit des locations.

Permis de construire

Les demandes de permis de construire, y compris aménagements ont été de :

9 en 1977,
18 en 1978,
16 en 1979,
16 en 1980.

A l'heure actuelle, nous attendons deux projets importants ; l'un au chef-lieu de Bogève, l'autre au lieu-dit « Les Places ». Il s'agit d'opérations entre privés. La commune n'aura à se prononcer que sur le permis de construire et les charges financières qui pourraient incomber au constructeur. Le conseil municipal est également à la recherche d'un terrain au chef-lieu ou dans les abords pour un nouveau projet de logements en petit collectif par location ou accession.

L'office départemental H.L.M. serait prêt à lancer une opération à condition de trouver un terrain adéquat.

Taxe locale d'équipement

Pour ne pas perdre le bénéfice de certaines aides financières indispensables, le conseil municipal s'est trouvé dans l'obligation d'instituer la « Taxe locale d'équipement ». Dans un premier temps, le conseil a voté cette taxe sur les seules constructions secondaires compte tenu des difficultés financières rencontrées par les jeunes qui construisent ou aménagent une maison ou un logement. Notre délibération a été refusée du fait que la loi doit être la même pour toutes les constructions. Nous avons seulement été autorisés à baisser le taux applicable aux constructions bénéficiant d'un prêt aidé par l'Etat. C'est le cas généralement des constructions principales.

Décret n° 81-620 du 20 mai 1981 relatif à la taxe locale d'équipement et modifiant l'annexe II du code général des impôts.

Le Premier Ministre,

Sur rapport du ministre de l'Intérieur, du ministre du Budget et du ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie ;

Vu le code général des impôts, notamment ses articles 1585 A à 1585 H, ensemble les articles 317 bis à 317 septies de l'annexe II dudit code ;

Vu la loi d'orientation foncière n° 67-1253 du 30 décembre 1967 modifiée, notamment son article 65 ;

Vu la loi n° 76-394 du 6 mai 1976 portant création et organisation de la région Ile-de-France ;

Vu l'article R. 112-2 du code de l'urbanisme ;

Le conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décète :

Article premier. — L'article 317 sexies de l'annexe II du code général des impôts est remplacé par des dispositions suivantes :

Article 317 sexies

Pour la détermination de l'assiette de la taxe locale d'équipement, les constructions sont réparties, au sens des articles 1585 D et 1585 F du code général des impôts, entre les sept catégories suivantes :

CATÉGORIES

VALEUR
par mètre carré
de plancher
hors œuvre

1. Constructions légères non agricoles et non utilisables pour l'habitation, y compris les hangars autres que ceux qui sont mentionnés au 3^e ci-dessous

Francs

270

2. Locaux des exploitations agricoles à usage d'habitation des exploitants et de leur personnel : Autres locaux des exploitations agricoles intéressant la production agricole ou une activité annexe de cette production ; Bâtiments affectés aux activités de conditionnement et de transformation des coopératives agricoles, viticoles, horticolas, ostréicoles et autres	500
3. Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale, industrielle ou artisanale. Garages et aires de stationnement couvertes faisant l'objet d'une exploitation commerciale ou artisanale. Locaux à usage industriel ou artisanal et bureaux y attachés. Locaux des villages de vacances et des campings	800
4. Locaux d'habitation et leurs annexes construits par les sociétés immobilières créées en application de la loi n° 46-860 du 30 avril 1946 : Foyers-hôtels pour travailleurs. Locaux d'habitation et leurs annexes bénéficiant d'un prêt aidé à l'accession à la propriété ou d'un prêt locatif aidé. Immeubles d'habitation collectifs remplissant les conditions nécessaires à l'octroi de prêts aidés à l'accession à la propriété	700
5. Locaux d'habitation et leurs annexes bénéficiant d'un prêt conventionné : Immeubles d'habitation collectifs remplissant les conditions nécessaires à l'octroi de prêts conventionnés	1.000
6. Parties des bâtiments hôteliers destinés à l'hébergement des clients	1.400
7. Autres constructions soumises à la réglementation du permis de construire	1.900

Ces valeurs forfaitaires sont majorées de 10 p. 100 dans les communes de la région d'Ile-de-France, telle qu'elle est définie à l'article 1^{er} de la loi n° 76-394 du 6 mai 1976.

Afin de bénéficier du classement en 4^e ou en 5^e catégorie, le titulaire de l'autorisation de construire doit fournir au directeur départemental de l'Équipement ou, en cas d'application de l'article R. 421-22 du code de l'urbanisme, au maire, dans le délai de 9 mois à compter de la notification de l'autorisation ou de la délivrance tacite de celle-ci, une attestation de l'organisme de financement précisant que le prêt aidé à l'accession à la propriété, le prêt locatif aidé ou le prêt conventionné a été octroyé.

A l'expiration de ce délai, faute pour le constructeur de fournir cette attestation, la taxe est liquidée au taux afférent à la 7^e catégorie.

Art. 2. — A défaut de délibération du conseil municipal fixant le taux de la catégorie 1, le taux qui est applicable à cette catégorie est celui qui a été fixé antérieurement à la publication du présent décret pour la catégorie 2.

EQUIPEMENTS SPORTIFS

Sur le plan communal, nous construisons en ce moment, un tennis et terrain omnisports derrière le bâtiment de la mairie-école, en utilisant toute la place disponible en surplomb du Foron.

Coût de cette opération : 300.000 F dont 70.000 F en subvention. Il faut noter que les droits d'entrée au tennis seront encaissés par la commune.

Nous cherchons actuellement un terrain plus grand pour l'entraînement et la pratique du football.

De nombreux scolaires et jeunes sont intéressés par ce sport. Il y a quelque chose à faire de toute urgence.

Sur le plan intercommunal, nous mettons à la disposition des personnes intéressées, une piscine chauffée à Boège, à la saison d'été ; le ski de fond sur les plateaux de Plaine-

Joux-Grange-Pagnoud ; le ski alpin sur la station des Brasses.

Quand on pense aux efforts et aux dépenses que font certaines collectivités, certaines familles éloignées pour envoyer leurs populations, leurs jeunes ou enfants aux champs de neige, on peut se féliciter des équipements de sports d'hiver réalisés sur un massif tout proche et facile d'accès.

Au sujet de la station des Brasses, nous tenons à préciser qu'une documentation complète et chiffrée est à la disposition des administrés en mairie.

Dans un souci d'information sérieuse, nous vous donnons ci-après les chiffres essentiels et réels.

— Montant des investissements de l'origine à ce jour : 6.000.000 F ;

— Montant des recettes brutes de l'origine à ce jour : 7.000.000 F ;

— Participation de la commune de Bogève de l'origine à ce jour : 313.000 F ;

— Salaires perçus par les employés de Bogève de l'origine à ce jour : 630.000 F ;

— Recettes brutes de la dernière saison 1980-81 : 2.000.000 F.

Le Syndicat des Brasses prend en charge le déneigement de Plaine-Joux. Coût moyen annuel : 25.000 F. L'entretien des pistes de fond sera amélioré dès l'hiver prochain pour peu que les partenaires des collectivités voisines veuillent bien y mettre du leur. La gratuité totale du ski de fond pose incontestablement à la commune de Bogève et au Syndicat des Brasses un problème financier qui mérite une solution raisonnable.

Il y a lieu de souligner également les recettes des écoles de skis et l'apport économique global de la station des Brasses.

Nous sommes certes tributaires du temps, de l'enneigement, de la conjoncture économique et du pouvoir d'achat de notre clientèle. Fallait-il mieux ne rien faire, attendre que les choses tombent du ciel ou de l'Etat ? Nous ne le pensons pas. Nos investissements en voies d'accès, en électrification, en remontées mécaniques, en engins divers, ont été réalisés à une époque où les emprunts étaient accessibles et à des taux acceptables.

Il rest encore beaucoup à faire. Comment ? ... C'est une autre question.

LOISIRS, ACTIVITÉS CULTURELLES ET SOCIALES, ENTRETIEN DES ÉDIFICES PUBLICS.

De nombreuses personnes apportent beaucoup de temps et de dévouement aux rubriques ci-dessous rappelées : syndicat d'initiative, chorale, groupe théâtral, groupe Tiers-Monde, associations diverses, ski-club, entraîneurs au football, au ski de fond ou alpin, anciens combattants et A.F.N., personnes chargées du fleurissement, de l'entretien des lieux publics, organisateurs de la fête locale et journée annuelle des anciens, etc. Qu'elles veuillent bien trouver ici l'expression de notre gratitude et nos plus vifs remerciements. Nous devons hélas déplorer certains dommages causés consciemment ou inconsciemment, exemple : bancs publics, W.C. publics, sapin de Noël ; c'est à tel point que nous avons renoncé au sapin de Noël et aux bancs publics pourtant appréciés.

LE SPORT A L'ECOLE

Nous pouvons constater que le sport scolaire n'est pas un vain mot à Bogève. En effet, dans le cadre des compétitions organisées par l'U.S.E.P. (Union Sportive de l'Enseignement du 1^{er} degré), l'école de Bogève est toujours présente dans les finales départementales avec, notamment, une 3^e place en ski de fond la saison dernière et les 4^e et 5^e places en ski alpin cet hiver.

Donner le goût du sport à tous, faire pratiquer et se rencontrer le plus grand nombre d'enfants, tels sont les buts poursuivis par l'école.

Notons encore avec plaisir, la très forte participation des enfants de Bogève au club de La Tour, où ils peuvent pratiquer le football dans un excellent environnement.

Qu'il nous soit permis de remercier ici tous ceux, et notamment les parents, qui, consacrant une partie de leur temps à l'encadrement des enfants, contribuent à leur plein épanouissement.

L'effectif scolaire est actuellement de 65 dont 23 en classe maternelle. Voici nos enfants rassemblés autour de Mme Pinget, M. Berchet, Mlle Girard.



VOYAGE ÉCHANGE BOGÈVE-NANTES

1980 : Pour la première fois dans l'histoire de notre école, un grand échange avec l'école Léon-Say de Nantes a eu lieu. A la fin avril, ce fut le grand départ pour l'océan et sa découverte pour la grande majorité de nos enfants.

Cette année encore, grâce à l'effort renouvelé de la municipalité, de diverses sociétés, notamment le Ski-Club, de la Caisse d'Epargne « Ecureuil », grâce également à la volonté et au dévouement des parents, un tel voyage a pu se réaliser dans les meilleures conditions.

Il suffit de voir les visages heureux de nos enfants pour comprendre que nous sommes dans la bonne voie et pour souhaiter longue vie à cet échange.

(Textes de M. BERCHET).

TRANSPORTS SCOLAIRES

Les élèves du C.E.G. et du C.E.F.R. de Boège sont transportés aux meilleures conditions possibles. Que les personnes chargées de ces transports soient ici remerciées.

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, EMPLOI

Les personnes actives de notre commune se répartissent dans les proportions que vous connaissez entre : agriculture, industrie, artisanat, commerçants et travailleurs frontaliers.

Nous faisons tout ce qui est possible pour maintenir et développer dans l'harmonie ces diverses activités. Qu'il nous soit permis de rappeler nos interventions auprès des ministères concernés lors des difficultés rencontrées par l'usine GAMBIN ainsi que notre étroite collaboration avec les dirigeants de la coopérative laitière. Après une période facile d'expansion et décentralisation industrielle, nous voici en pleine guerre économique avec une crise de l'emploi sans précédent. Le spectre du chômage s'amplifie. Aucun homme, aucun gouvernement n'est en mesure d'apporter une véritable solution à ce problème. En fait de remèdes simples et justes nous proposons le retour vers les métiers du bâtiment et des travaux publics qui manquent de main-d'œuvre qualifiée. Nous proposons également la suppression (du moins à partir d'un certain seuil et suivant charges de famille) du cumul retraite-emploi. Des

milliers de postes seraient ainsi libérés et accessibles pour les jeunes qui arrivent sur le marché du travail. Fait curieux : les partis politiques en France sont très silencieux sur cette mesure de justice. On préfère les discours ou déclarations. Pendant ce temps, la crise et le chômage s'aggravent de jour en jour.

Dans ce contexte difficile, nous pensons que les hommes et les femmes courageux et réalistes auront plus de chance que les autres. L'éducation, le goût de l'effort et la tradition reçus dans notre milieu rural sont des atouts précieux dans les mains des jeunes. Nous leur faisons confiance. Ils réussiront en s'appuyant sur l'acquis et les progrès considérables des 20 dernières années.

ETAT CIVIL

	Naissances	Mariages	Décès
1977	3	2	7
1978	11	6	7
1979	5	2	4
1980	3	2	3



1964 : 50^e anniversaire des Etablissements Fuess à la Fromagerie de Bogève

Les anciens de Bogève en mai 1980



Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs.

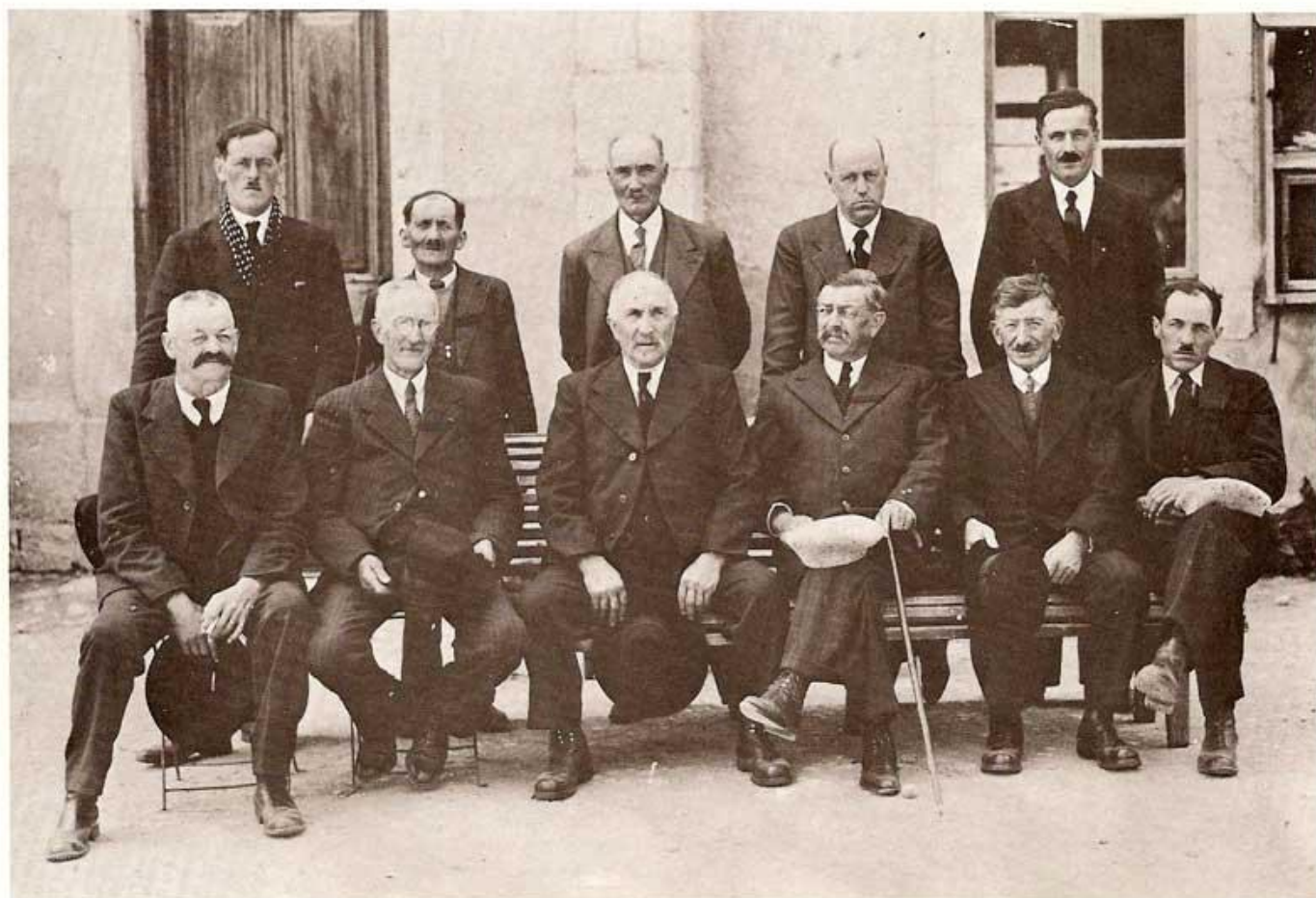
En conclusion de ce bulletin, sans doute incomplet, nous voulons simplement rappeler que nous gérons la commune avec rigueur, dans des conditions financières difficiles. Malgré cela vous voyez chaque année des projets et des équipements se réaliser.

Ne craignez pas de nous faire part de vos questions, observations ou critiques constructives.

Nous ne serons jamais trop nombreux pour travailler ensemble au service du bien commun.



Notre chef-lieu en 1900.



1939 : Les anciens du conseil d'administration de la coopérative laitière à l'issue du 25^e anniversaire des Etablissements FUESS à Bogève. Vous reconnaîtrez des anciens maires, adjoint et conseillers municipaux.